

*Initiatives ministérielles*

a été très instructive. Je voudrais approfondir les observations qu'il vient de faire en réponse à une question.

Un pays essaie toujours de tirer avantage de ses atouts pour devenir compétitif sur le marché international. Nos vastes ressources énergétiques donnent au Canada un avantage par rapport à beaucoup d'autres pays dans ce domaine. Nous devrions profiter de nos ressources énergétiques abondantes dans l'établissement de notre infrastructure économique. C'est pourquoi certains d'entre nous s'inquiètent beaucoup des conséquences de ce projet de loi. Allons-nous simplement céder cette position de force dont nous jouissons sur le marché international?

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, que l'électricité revêt une importance vitale pour notre pays, et c'est précisément cela qui me pousse à prendre part à ce débat aujourd'hui.

Toutefois, je dois avouer qu'il y a une autre raison qui justifie mon intervention, et c'est que je crois fermement que l'électricité deviendra en fait un élément stratégique au cours des années à venir lorsque nous commencerons enfin à prendre des mesures visant à régler le grave problème du réchauffement de la planète, problème causé en grande partie par les émissions de bioxyde de carbone.

Au cours des derniers jours, nous avons discuté des coupes dans les services de VIA Rail et de l'insensibilité dont le gouvernement a fait preuve à l'égard de l'environnement en prenant une telle décision. Je crois que nous attendons tous le jour où nous verrons des trains électriques à grande vitesse dans les principaux corridors du pays. Ce serait là un pas de géant vers la réduction des émissions de bioxyde de carbone et vers l'assainissement de notre environnement. Au cours des années à venir, l'électricité jouera certainement un rôle de plus en plus important.

C'est pourquoi nous devrions désormais accorder la plus haute attention à la réglementation dans le domaine de l'électricité. Le projet de loi à l'étude suscite beaucoup de craintes. Je crois qu'il est juste de dire que la réglementation des exportations d'électricité est nécessaire parce qu'il est important que les consommateurs canadiens aient un approvisionnement assuré. Des ministères ont dit dans le passé: «Nous avons des ressources pétrolières suffisantes pour des décennies», et nous nous sommes retrouvés devant une pénurie de pétrole peu de temps après. Voilà pourquoi les Canadiens tiennent à ce que nous fassions le nécessaire pour assurer notre approvisionnement pendant de nombreuses années à venir.

Ils estiment également important que leur accès aux ressources en énergie électrique doit être raisonnablement égal où qu'ils aient choisi de vivre au Canada. Nous avons le bonheur d'avoir des ressources hydro-électriques un peu partout dans le pays. Toutefois, certaines régions se trouvent à être plus avantagées que d'autres. Nous devons reconnaître que, en notre qualité de membres d'une institution nationale, nous avons l'obligation de veiller à ce que tous nos concitoyens, où qu'ils vivent, jouissent d'un accès égal et équitable à nos ressources hydro-électriques.

En outre, il s'impose de réglementer le secteur de façon à favoriser le développement dans les régions. Un certain nombre de pays, surtout en Europe de l'Ouest, dirigés par des gouvernements socialistes démocratiques, utilisent l'électricité pour encourager l'expansion économique dans les régions éloignées, encourager le secteur de la fabrication et ainsi de suite, et favoriser ainsi les régions où ces activités—qui n'y auraient pas lieu en temps normal—créent des possibilités d'emploi, entre autres, dans l'arrière-pays, pour ainsi dire. Nous devons donc en faire autant et nous opposer à la concentration de l'ensemble de nos activités économiques dans les régions en pleine expansion du sud de l'Ontario et dans d'autres centres un peu partout dans le pays.

Mais il existe une autre raison pour justifier la réglementation de nos exportations d'électricité et c'est qu'il importe de trouver un juste équilibre entre l'intérêt des investisseurs et l'intérêt général. Si le secteur n'est pas convenablement réglementé, il est possible que les monopoles d'énergie électrique, qui sont immunisés contre toute concurrence, arnaquent leurs clients—et nous connaissons des exemples—ou encore qu'un groupe d'investisseurs ou en fait même un gouvernement provincial imposent à une région donnée une entreprise d'électricité rentable qui polluerait cependant l'environnement, par exemple, et nuirait à l'intérêt national. Il se pourrait aussi que nous prenions aujourd'hui des décisions imprévoyantes, qui pourraient obliger les générations futures à payer plus cher leur électricité que n'aurait été le cas si un organisme de réglementation indépendant et reconnu avait tenu compte de leurs besoins.

De toute évidence, il existe bon nombre de raisons pour expliquer l'utilité d'un organisme de réglementation. Monsieur le Président, je n'ai pas à vous rappeler le système réglementaire actuel. Il est bien connu. Mais il y a peut-être un aspect de notre système actuel qui mérite d'être répété, c'est celui qui veut que l'Office national de l'énergie procède à une enquête publique et se fonde sur les témoignages recueillis dans cette enquête pour déci-